



AIPR OPERATEUR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Opérateur



Objectifs : Identifier le rôle du maître d'ouvrage. Produire et exiger les documents selon les situations. Appliquer les textes et la terminologie. Signaler les problématiques rencontrées. Estimer les risques encourus. Appliquer et réaliser le marquage-piquetage. Déterminer le recours aux opérations de localisation. Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences



Public visé

Opérateurs d'engins et Techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens).



Pré-requis

Pour suivre cette formation, aucun pré-requis n'est nécessaire.



Nombre de participants

10 personnes maximum.



Durée

6 heures.



Intervenant(s)

Formateur spécialisé.



Attribution finale

Attestation de compétences ou attestation d'echec.

Programme

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

Le rôle du maître d'ouvrage
Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

Les principes de l'évolution réglementaire
Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
Le guichet unique : utilisation en direct
La terminologie utilisée à travers la réforme
La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT
Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

Le marquage-piquetage
Les opérations de localisation
Les investigations complémentaires



Méthodes et Moyens Pédagogiques

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique. Une maquette ou des photos permettent d'examiner des cas concrets.



Documents Pédagogiques

Un livret de stage est fourni au stagiaire.



Suivi / Évaluation

QCM finale effectué sur une tablette ou un PC en ligne.
La délivrance de l'AIPR est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 36 points sur 60 possibles. Évaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité.
Responsable Pédagogique : Fabrice ROUSSEAU.